

ANIMATEUR SPECIALISTE D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Appellations principales : Animateur d'activités physiques pour tous – Educateur sportif – Entraîneur sportif – Entraîneur fédéral (sport) – Moniteur de sport – Moniteur sportif en milieu scolaire.

Appellations spécifiques : Formateur de cadres sportifs – Guide sportif.

Fiche n° 31

Fonction : Animation

Groupe sectoriel : Animation

Région Bretagne

Définition

Forme, perfectionne ou entraîne à une discipline sportive (individuelle ou d'équipe) des publics différents (enfants, adultes, personnes du 3^{ème} âge...). Selon l'objectif de la structure (loisirs, maintien en forme, éducation sportive...) et du niveau des publics concernés, initie, suit, conseille, encadre ou entraîne des individus ou des équipes, en vue du développement et de l'amélioration de leurs compétences et de leurs performances. Peut être spécialisé selon des champs d'intervention (apprentissages adaptés, insertion par la pratique sportive, guide, entraînement) ou des pratiquants différents (débutants, haut niveau...). Anime ou encadre, dans certains cas, une équipe de travail. Peut participer à des actions de formation. Peut aussi assurer la gestion administrative et financière d'une petite structure.

Conditions générales d'exercice

L'emploi/métier s'exerce, selon les disciplines enseignées, en milieu naturel (montagne, mer, stade...) ou en milieu couvert (salle de sport, gymnase...). Les horaires de travail sont réguliers, parfois décalés ; les manifestations sportives (rencontres, compétitions...) peuvent entraîner des déplacements. Les contrats saisonniers et les contrats à temps partiel dominant. L'activité nécessite de respecter et faire respecter strictement les règles et les consignes de sécurité en ce qui concerne le matériel, les équipements et les personnes.

Formation et expérience

Cet emploi/métier est généralement accessible à partir de formations de niveau V¹ à III, sanctionnées (sauf exceptions) par un diplôme d'Etat ou agréé par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports qui autorise l'exercice d'activités définies, dans une discipline déterminée (la loi sur le Sport de 1984 est actuellement en cours de révision). L'expérience et la pratique de l'activité sportive est nécessaire.

COMPETENCES COMMUNES
Compétences techniques de base :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concevoir et conduire un projet. ▪ Organiser un programme d'activités respectant une progression pédagogique. ▪ Expliquer les règles de la discipline sportive, ainsi que le fonctionnement et le maniement du matériel et des équipements à utiliser. ▪ Enseigner les techniques fondamentales de la discipline. ▪ Faire acquérir les apprentissages moteurs, en montrant et en corrigeant les postures physiques. ▪ Encadrer une équipe. ▪ Connaître et appliquer les règles de sécurité des personnes et des biens. ▪ Maîtriser et utiliser les techniques d'animation de groupes.
Compétences associées :
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Posséder des connaissances en anatomie. ▪ Posséder des connaissances en psychopédagogie appliquée. ▪ Comprendre et se faire comprendre dans une ou plusieurs langues étrangères. ▪ Posséder le Brevet National de Secourisme (BNS). ▪ Informer la clientèle sur l'environnement touristique local et régional.
Capacités liées à l'emploi : <i>L'emploi requiert d'être capable de :</i>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer des aptitudes physiques en rapport avec la discipline pratiquée. ▪ Faire preuve de pédagogie. ▪ Exercer une autorité. ▪ Travailler en équipe. ▪ Prendre des initiatives et des décisions rapides. ▪ Communiquer avec des publics très hétérogènes.

SPECIFICITES	
Activités spécifiques :	
<p><i>Champ d'intervention :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Apprentissage d'un sport, perfectionnement. <input type="checkbox"/> Maintien en forme. <input type="checkbox"/> Accompagnement découverte/aventure, tourisme sportif. <input type="checkbox"/> Insertion sociale par la pratique sportive. 	<p><i>Techniques employées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Animation de groupes. <input type="checkbox"/> Animation individuelle.
<p><i>Disciplines enseignées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Activités sportives d'équipe (basket-ball, foot-ball, hand-ball...). <input type="checkbox"/> Activités physiques et sportives individuelles (randonnée pédestre, golf, voile, canoë-kayak, chasse, pêche, randonnée équestre (cheval et attelage), cyclotourisme (route et VTT)... 	<p><i>Publics concernés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Débutants. <input type="checkbox"/> Pratiquants expérimentés. <input type="checkbox"/> Pratiquants de haut niveau. <input type="checkbox"/> Publics hétérogènes.
<p><i>Lieu d'exercice de l'activité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Association (association sportive, fédération, club sportif...). <input type="checkbox"/> Entreprise privée de sport, de loisirs ou de tourisme (salle de sport, village ou club de vacances, camping, Comité d'entreprise...). <input type="checkbox"/> Collectivité territoriale. 	<p><i>Responsabilités exercées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Encadrement d'une équipe de travail. <input type="checkbox"/> Participation à des actions de formation. <input type="checkbox"/> Gestion administrative et financière d'une petite structure.
Conditions de travail :	Exigences
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Travail possible en fin de semaine et les jours fériés. <input type="checkbox"/> Déplacements. <input type="checkbox"/> Horaires décalés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Polyvalence ▪ Adaptabilité ▪ Ouverture d'esprit. ▪ Caractère extraverti. ▪ Dynamisme ▪ Disponibilité et patience ▪ Goût des contacts humains. ▪ Courtoisie ▪ Sens de l'organisation ▪ Bonne résistance à la fatigue physique et nerveuse. ▪ Sens de la débrouillardise ▪ Respect de la réglementation en vigueur ▪ Bonne présentation et élocution ▪ Actualisation des connaissances. ▪ Mobilité

Fiche n°31 bis**Emploi/métier concerné** : Animateur spécialiste d'activités physiques et sportives**Fonction** : Animation**Cadre réglementaire régissant la profession :**

- La loi sur le sport de 1984 est en cours de révision.
- En attendant la 1^{ère} convention collective des métiers du sport, actuellement en cours de négociation, la convention collective applicable est celle de l'animation socio-culturelle n°3246.
- Convention collective spécifique pour le personnel des Centres Equestres, datant du 11/07/75, actuellement en cours d'extension.

Organisation de la profession au plan régional :

Absence d'organismes professionnels représentatifs de la profession. Poids important des fédérations sportives.

Structuration par grandes disciplines :

- **Nautisme** (voile, plongée, canoë,...) : Nautisme en Bretagne relayé au plan départemental par Nautisme en Morbihan, Nautisme en Finistère, Nautisme en Ille-et-Vilaine.
- **Tourisme équestre** : L'Association professionnelle du tourisme équestre (APTE) et l'Association Régionale pour le Tourisme Equestre en Bretagne (ARTEB).
- **Cyclotourisme** : La Fédération Française de Cyclotourisme-Ligue de Bretagne, relayée au plan départemental par 4 Comités Départementaux de Cyclotourisme.
- **Randonnée pédestre** : La Fédération Régionale de la Randonnée Pédestre de Bretagne, relayée par 4 Délégations départementales (Finistère / Morbihan / Ille-et-Vilaine / Côtes d'Armor).
- **Chasse** : Conseil régional de la chasse de Bretagne regroupant 4 fédérations départementales des Chasseurs (Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan).
- **Pêche** : Union Régionale des Fédérations des Associations pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (APPMA) de Bretagne Maine-et-Loire. Relayée par 4 Fédérations départementales pour la Pêche (Finistère/ Morbihan / Ille-et-Vilaine / Côtes d'Armor).
- **Golf** : Ligue de Bretagne de Golf.
- Comité Régional du Sport en Milieu Rural.

Définition de l'emploi/ métier : cf fiche n°31**Compétences et qualifications requises pour exercer l'emploi/métier** : cf fiche n°31**Etat des lieux de la profession et perspectives d'évolution****Situation actuelle du marché du travail :****Principaux employeurs** : Associations et collectivités locales surtout et de plus en plus d'entreprises privées (UCPA, Villages-vacances, Léo-Lagrange,...).**Offre/Demande d'emploi** : situation très variable selon les activités concernées.**Nombre de professionnels en exercice** : ?**Entraves à l'exercice et au développement de la profession :**

- Environnement juridique et réglementaire de plus en plus complexe ;
- Législation inadaptée : trop exigeante au niveau des qualifications requises pour l'encadrement et de plus en plus rigide en matière de sécurité (qui vise surtout les pratiques collectives sportives).
- Réglementations qui limitent le droit de circulation et d'accès à certains sites de pratique.
- Coût élevé des matériels et équipements nécessaires à la plupart des APS.
- Problème de solvabilité et de pérennisation des emplois (problème de financement).

Opportunités de développement :

▪ Secteur nautique :

- Médiatisation de certaines disciplines nautiques (surf...) qui contribue à leur développement.
- Mise en œuvre du Plan Nautique Régional (création de 40 emplois/jeunes dans 110 structures)
- Le nombre de structures nautiques professionnelles a été multiplié par 5 en 10 ans.
- Ces structures prennent de l'importance, aussi une plus grande spécialisation sera nécessaire.
- Les autres activités physiques et sportives (tourisme équestre, pêche, chasse, etc...) ne pourront être génératrices d'emplois que si elles se combinent entre elles ou avec d'autres types d'activité (aménagement/gestion des espaces naturels, éducation, ...) => « pluri-activités » indispensable pour assurer la solvabilité des emplois et leur pérennisation.
- La possibilité de création d'emplois/jeunes au sein de certaines structures associatives (exemple : fédération de chasse).

Compétences requises et évolution :

Capacités techniques de base exigées :

- Conception et conduite de projet/ programme d'activités.
- Enseignement de la discipline sportive (initiation et perfectionnement).
- Maîtrise des techniques d'animation (groupes et individuels) et des règles de sécurité.
- Encadrement d'une équipe.
- Gestion administrative et financière d'une petite structure.

Capacités associées :

- Connaissances en secourisme, en anatomie, en psychopédagogie.
- Pratique d'une ou plusieurs langues étrangères.
- Connaissance de l'environnement touristique local et régional.

Savoir-être et autres qualités requises :

- Capacités physiques, pédagogie et autorité, aptitude au travail en équipe, capacités d'initiative et de décision, polyvalence, capacité d'adaptation, bonne présentation et élocution, ouverture d'esprit, patience et courtoisie, disponibilité et mobilité, caractère extraverti, dynamisme et débrouillardise, bonne résistance à la fatigue physique et nerveuse, goût du contact, sens de l'organisation, capacité à communiquer avec des publics très hétérogènes.
- Autres exigences : respect de la réglementation en vigueur et actualisation des connaissances

Evolution :

Le niveau de technicité exigé pour enseigner devrait rester le même. Une plus grande capacité d'adaptation aux différents publics (adultes, scolaires...) sera demandée. Seront également de plus en plus exigés une capacité à animer et un sens de l'accueil développé. Le mouvement de professionnalisation déjà engagé devrait s'amplifier.

Evolution des qualifications exigées :

Pour l'instant, l'emploi/métier est accessible surtout à partir de formations de niveau V² à III, sanctionnées (sauf exceptions) par un diplôme d'Etat ou agréé par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. La loi sur le sport est en cours de révision.

Afin de faciliter la « pluri-activités », il serait souhaitable que la détention d'un seul Brevet d'Etat complété par un ou plusieurs brevets fédéraux dans d'autres disciplines soit admis pour encadrer plusieurs APS.

Emergence de nouveaux métiers (ou de nouvelles pratiques professionnelles) :

/